

Assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le mardi 22 avril 2014 au Centre Jean-Guy Prévost à compter de 19h30 et à laquelle sont présents:

Son honneur **le maire, monsieur Gérard Coulombe**, et les conseillers suivants :

Madame Johanne Bonenfant
Madame Martine Coulombe
Monsieur Patrick Courville

Madame Jocelyne Lyrette
Monsieur Éric Bélanger

Absence motivée : Monsieur John Rodgers

Un avis écrit a été signifié à chacun des membres du conseil municipal.

Madame Natacha Desjardins journaliste à la Radio CHGA FM 97,3 est aussi présente.

Madame Julie Rail secrétaire trésorière adjointe et inspectrice municipale est aussi présente.

ASSISTANCE

Mesdames Léone Coulombe, Hélène Hubert, Myriam Lafond, Vanessa Lafond, Annysa Larocque, Claudette Lyrette, Karolanne Lyrette, Marilyn Mantha, Carole Robichaud, Lily Rodgers et Véronique St-Martin

Messieurs Nicolas Chaussé, Marc Lafrance, Gilles Lyrette, Jean-Claude Lyrette, Victor Lyrette, Brian Millar et Francis Tremblay

Ainsi que quelques personnes dont le nom était inconnu.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Sujet

3.1 Dérogation mineure 2013-01 - 55, chemin Dan Lunam

3.2 Assemblée extraordinaire le lundi 28 avril 2014 à 19h - Dépôt des états financiers

3.3 Mise en demeure - Cie 9148-6985 Québec inc. (Les Sablières Maudrey)

3.4 Levée de la retenue - Fournisseur n° 31546 au montant de 15 465.83\$

3.5 Jugement de la Cour supérieure - Dossier Camps touristiques la Pointe à David inc.

3.6 Demande par Camps touristiques la Pointe à David inc. Interdiction / Stationnement sur une partie du chemin Baskatong

4. Parole au public

5. Fermeture de la présente assemblée

2014-E-2204-01

Ouverture de la présente assemblée

La conseillère, madame Jocelyne Lyrette, appuyée du conseiller, monsieur Éric Bélanger, propose et il est résolu à 19h30 que la présente assemblée soit ouverte.

ADOPTÉE

2014-E-2204-02

Adoption de l'ordre du jour

Le maire, monsieur Gérard Coulombe, procède à l'adoption de l'ordre du jour et la conseillère, madame Martine Coulombe, appuyée de la conseillère, madame Johanne Bonenfant, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE

Assemblée extraordinaire le lundi 28 avril 2014 à 19h - Dépôt des états financiers

Les membres du conseil municipal sont informés de la tenue d'une assemblée extraordinaire le lundi 28 avril 2014 à 19h pour le dépôt des états financiers 2013.

2014-E-2204-03

Demande par Camps touristiques la Pointe à David inc. Interdiction / Stationnement sur une partie du chemin Baskatong

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement n° 030913-243 par sa résolution n° 2013-G-0210-15 lors de son assemblée générale du 2 octobre 2013 afin d'abroger le règlement n° 030406-181;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien du chemin Baskatong est sous la gestion du ministère des Transports depuis le 27 mai 2009;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été soumise à la municipalité par Camps touristiques la Pointe à David inc. pour interdire le stationnement sur une partie du chemin Baskatong;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 295 du Code de la sécurité routière, il n'est pas de la responsabilité de la municipalité de régir le stationnement sur un chemin public pour lequel elle n'a pas l'entretien;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, monsieur Patrick Courville, appuyé de la conseillère, madame Martine Coulombe, propose et il est résolu que la municipalité de Grand-Remous n'a pas à se prononcer dans cette demande et qu'il appartient maintenant au ministère des Transports de voir à régir le stationnement sur le chemin Baskatong.

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PAROLE AU PUBLIC

Les personnes présentes dans la salle profitent de cette période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du conseil.

Aucune question n'est posée.

2014-E-2204-04

Fermeture de la présente assemblée

La conseillère, madame Jocelyne Lyrette, appuyée du conseiller, monsieur Éric Bélanger, propose et il est résolu à 19h39 que la présente assemblée soit fermée.

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le sujet 3.1 est reporté à une assemblée ultérieure.

Le sujet 3.4 est reporté à l'assemblée extraordinaire du 28 avril 2014.

Gérard Coulombe
Maire

Julie Rail
Secrétaire trésorière adj.
Inspectrice municipale